

Agenda 21

VAUCLUSE DURABLE



2020-2025



Département
de
VAUCLUSE

Sommaire

Contexte international	2
Contexte national	4
Contexte et enjeux en Vaucluse	5
Révision de l'Agenda 21 Vaucluse	6
Ambitions Agenda 21 départemental 2020-2025	7
Présentation du nouveau plan d'actions	8
Contribution du plan d'actions aux 17 ODD définis par l'ONU	9
Axe 1- Le Département acteur du Développement Durable	
n°1 Développer le Télétravail	11
n°2 Construire ensemble la transition numérique du Département	12
n°3 Poursuivre le renouvellement durable de la flotte de véhicules	13
n°4 Renforcer la prise en compte du développement durable dans la commande publique	14
n°5 Engager la transition énergétique du patrimoine bâti	15
n°6 Déployer une gestion écoresponsable des bâtiments	16
n°7 Renforcer la gestion durable des bâtiments	17
Axe 2- Le Département partenaire des Territoires Durables	
n°8 Mettre en oeuvre un accompagnement social et médico-social vers une consommation raisonnable	19
n°9 Favoriser la prise en compte du Développement Durable dans les Etablissements sociaux et médico-sociaux	20
n°10 Développer les Usages, les services et l'inclusion numérique	21
n°11 Déployer un Accueil social immédiat	22
n°12 Lutter contre l'exclusion des jeunes	23
n°13 Déployer la plateforme Job Vaucluse	24
n°14 Coordonner et mutualiser l'ingénierie à l'échelle départementale	25
n°15 Développer les pratiques de Mobilité durable	26
n°16 Favoriser la Mobilité solidaire	27
n°17 Développer l'usage du vélo	28
n°18 Accentuer la démarche Routes Durables du Vaucluse	29
n°19 Renforcer la démarche Collèges durables du Vaucluse	30
n°20 Animer un Projet Alimentaire Territorial à vocation sociale et éducative	31
n°21 Préserver et valoriser la biodiversité du Vaucluse	32
n°22 Organiser et coordonner l'accès et les pratiques de pleine nature	33
n°23 Restructurer et moderniser l'offre du Centre de Plein Air et de Loisirs	34
n°24 Promouvoir et accompagner le Réseau Livres et Lecture	35
n°25 Concevoir un pôle patrimonial vauclusien	36
n°26 Soutenir et favoriser la Culture de proximité	37
Pilotage, animation et suivi de l'Agenda 21	39

Contexte international

Face aux urgences sociales, climatiques et écologiques, auxquelles tous les pays sont confrontés, et qui s'imposent et s'amplifient depuis plus de 30 ans, la communauté internationale a progressivement posé un cadre et défini des objectifs destinés à répondre à ces enjeux majeurs. Le concept de développement durable a émergé dans ce contexte, et s'applique désormais comme un principe transversal conciliant l'équité sociale, la protection de l'environnement et le développement économique.

Dates repères du Développement durable :

1972 : 1er Sommet de la Terre à Stockholm

1992 : 3ième Sommet de la Terre à Rio

La protection de l'environnement et le développement durable sont désormais considérés comme incontournables pour l'avenir de l'Homme et de la planète. Les États reconnaissent l'**existence d'un changement climatique d'origine humaine** et s'engagent à lutter dans le cadre de la Convention cadre des Nations unies, sur les changements climatiques, suivi annuellement par une **Conférence des Parties (COP)**.

*Déclaration de Rio

*Elaboration de l'Agenda 21

1997 : COP 3 à Kyoto

Elaboration du **Protocole de Kyoto** sur les changements climatiques, qui fixe des engagements (non contraignants) pour stabiliser et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

2002 : 4ième Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg

Poursuite des engagements de Rio, en insistant sur le **volet social du développement durable** : pauvreté, santé, éducation...

2012 : 5ième Sommet mondial pour le développement durable à Rio

Renforcement du rôle des **acteurs locaux**

*Agenda 21 + 20

2015 : COP 21 à Paris

1er accord international sur le climat, juridiquement contraignant. Les **Accords de Paris** prévoient de **maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C, voire 1,5°C, et de limiter les rejets de gaz à effet de serre en vue de parvenir à la neutralité carbone.**

2015 : Sommet des Nations Unies sur le développement durable

193 États membres de l'ONU adoptent l'**Agenda 2030**

17 Objectifs de développement durable (ODD) pour la population, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat (les 5P) sont définis.

L'ONU a mis en place un dispositif de suivi et de bilan des ODD, à renseigner annuellement pour chaque pays.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Contexte national

L'Europe et la France déclinent à leur tour les accords internationaux sur leurs territoires, et s'inscrivent dans une dynamique ambitieuse de transition sociétale et écologique, afin de contribuer activement aux changements majeurs attendus.

Plusieurs lois de référence et de nouveaux cadres stratégiques formalisés en 2018, engagent la France dans cette transition, en précisant et réhaussant progressivement les objectifs, afin de faire face à l'amplification des conséquences actuellement ressenties par les populations.

Enjeux climatiques, écologiques et énergétiques

2009-2010 : Les Lois Grenelles

Les Lois Grenelle définissent un nouveau modèle de croissance économe en énergie et en émissions de gaz à effet de serre (GES), avec un engagement à une division par quatre des émissions de GES en 2050 par rapport aux émissions de 1990 (facteur 4).

Ces lois ont intégré l'environnement au cœur de la décision publique, et défini des mesures pragmatiques et structurantes telles que la contribution climat - énergie, la trame verte et bleue, ou encore le plan massif de reconversion du bâti. Elles ont également instauré une procédure participative incluant l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les acteurs associatifs.

2015 : La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV)

La loi TECV renforce la contribution de la France vis-à-vis de la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de l'environnement. Elle vise également à renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif. Cette loi pose des objectifs chiffrés essentiels à long terme, en matière de transition énergétique et climatique, et mise sur les opportunités d'une croissance verte basée sur la compétitivité, l'innovation et le développement local.

*Objectifs 2030 :

- moins 40% d'émissions de GES (réf 1990),
- moins 30% de consommation d'énergies fossiles (réf 2012),
- 32% d'ENR dans la consommation finale d'énergie,
- moins 50% de déchets mis en décharge.

*Objectif 2050 :

- moins 50% de consommation énergétique finale en 2050 (réf 2012)

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), révisée en septembre 2018, vise la neutralité carbone de la France en 2050, en intégrant pleinement dans les décisions économiques l'objectif de réduction de l'empreinte carbone.

2018 : La nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) fixe les priorités d'actions de la politique énergétique, avec pour objectifs de décarboner l'énergie et de garantir l'approvisionnement en énergie de la France.

Le futur projet de loi énergie climat précisera les engagements nécessaires pour atteindre l'objectif de neutralité carbone de la France en 2050 (soit une division par 6 des émissions de GES : facteur 6).

2018 : Le Plan Biodiversité (2018), issu de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, a pour principal objectif de lutter contre l'érosion de la biodiversité :

- *Objectif zéro artificialisation nette des sols dès 2030,
- *Objectif zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025.

Contexte national

Enjeux sociaux

Octobre 2018 : La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Le Plan Pauvreté a pour objectifs de renforcer la prévention et la lutte contre la pauvreté en agissant pour la petite enfance, l'emploi et les aides sociales, sur lesquels les Départements sont fortement impliqués.

Dans sa déclinaison, le plan pauvreté porte l'ambition d'une nouvelle relation avec les Départements par le biais d'un cadre contractuel fixant des objectifs socles partagés et des projets spécifiques laissés à l'initiative des Départements. Le Département de Vaucluse a ainsi adopté la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi le 21 juin 2019.

Septembre 2018 : La Stratégie nationale pour un numérique inclusif

Le Plan national pour un numérique inclusif a pour ambition d'accompagner chacun dans un parcours de montée en compétences numériques afin de lutter contre la fracture numérique et le non recours aux droits liés aux évolutions majeures de la dématérialisation massive des usages et services.

Enjeux économiques

Avril 2018 : La Feuille de route économie circulaire (FREC)

Le concept d'économie circulaire repose sur un nouveau modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Le projet de loi relative à l'économie circulaire, actuellement en préparation, déclinera les orientations de cette feuille de route.

Octobre 2018 : La loi EGalim

Cette loi vise l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous les consommateurs.

Objectifs phares sur l'alimentation :

*50% de produits locaux ou sous signe de qualité (dont 20% de Bio) dans la restauration collective

*Lutte contre le gaspillage alimentaire

*Education à l'alimentation et lutte contre la précarité alimentaire

*Interdiction des couverts et contenants alimentaires en matière plastique

Le cadre du Développement durable a donc fortement évolué dans la dernière décennie face aux urgences climatiques et sociales, avec une intégration renforcée de la dimension sociale (pauvreté, santé, éducation, inégalités, égalité homme/ femme...), et la définition d'objectifs précis à moyen et long termes (2030, 2050) concernant les énergies et les émissions de GES, afin de lutter contre les changements climatiques.

Ainsi, les engagements internationaux et européens sont déclinés dans le cadre législatif français, et progressivement à chaque échelon territorial, afin d'enclencher une dynamique collective permettant d'atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés.

Contexte et enjeux en Vaucluse

Le Département de Vaucluse a formalisé son engagement dans une démarche de Développement durable en 2011, avec l'élaboration d'un Agenda 21 de première génération, très orienté sur la prise en compte de l'environnement dans l'ensemble des politiques publiques et le fonctionnement interne de la collectivité.

Après 8 ans de mise en œuvre, l'actualisation de cet engagement s'est imposé afin de mieux répondre aux évolutions importantes du contexte national et du nouveau cadrage des compétences des Départements.

1. Une évolution des compétences du Conseil départemental : collectivité de proximité et de solidarité

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des métropoles (Maptam) et la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confortent les Départements dans leurs missions de solidarités humaines et territoriales, missions essentielles susceptibles de contribuer fortement aux principes du développement durable.

2. Le renforcement de la cohérence des différentes politiques publiques dans le cadre du développement durable

L'Agenda 21 constitue une opportunité de mise en cohérence des différentes compétences et obligations de la collectivité, dans le cadre d'une prise en compte globale des grands enjeux sociaux et écologiques.

Le nouvel Agenda 21 vise ainsi à introduire plus de transversalité dans des politiques publiques et à accompagner la déclinaison des grands objectifs climatiques, écologiques et énergétiques, avec une prise en compte marquée de la dimension sociale, pour laquelle les Départements sont particulièrement impliqués.

Il s'agit de rendre lisible, d'articuler et de renforcer certaines actions déjà engagées dans l'Agenda 21 précédent, et de favoriser l'émergence de nouvelles actions ayant un impact fort en matière de développement durable.

3. L'urgence d'engager les transitions climatiques et énergétiques et la nécessité d'agir pour répondre aux enjeux sociaux

Les engagements du Département de Vaucluse dans le cadre de ses compétences, tant sur l'action sociale, l'autonomie des personnes, l'insertion, la gestion des infrastructures routières départementales, les collèges, les Espaces Naturels Sensibles ou le numérique, constituent des leviers d'actions importants de développement durable au service du territoire et de ses habitants.

Le Département de Vaucluse est néanmoins confronté à des contraintes budgétaires fortes, laissant des marges de manœuvre réduites sur ses domaines d'intervention, tout en maintenant l'exigence de qualité du service public rendu aux vauclusiens.

Ainsi, le nouvel Agenda 21 du Département renforce son engagement dans une démarche de développement durable plus ambitieuse, resserrée sur des actions à la fois plus ciblées sur ses compétences et plus transversales.

De plus, une intégration plus systématique des enjeux climatiques et énergétiques est recherchée. Ces enjeux affectent particulièrement les publics fragiles dont le Département a la charge, et constituent des facteurs supplémentaires de fragilisation de ces publics (précarité énergétique, impact sur la santé...).

L'urgence climatique impacte donc l'urgence sociale positionnant ainsi les Départements en tant qu'acteurs majeurs sur les territoires.

Enfin, le Vaucluse est particulièrement concerné par ces enjeux avec un taux de pauvreté de la population important et des épisodes climatiques préoccupants (épisode de canicule, sécheresse, pic de pollution).

Pour relever ces défis, le Vaucluse dispose également d'atouts importants en termes de démographie, d'attractivité territoriale, de production agricole, de ressources en eau, ou de potentiel de développement des énergies renouvelables, susceptibles d'impulser une nouvelle dynamique de transition.

Révision de l'Agenda 21 Vaucluse

Le Département de Vaucluse a ainsi mené la révision de son Agenda 21 avec pragmatisme pour aboutir à un plan d'actions recentré sur 26 actions concernant à la fois le fonctionnement interne de la collectivité et ses politiques publiques. Ces actions s'inscrivent également de manière plus volontariste dans les démarches globales liées au développement durable et précisent leur contribution aux 17 ODD de l'Agenda 2030.

La révision de l'Agenda 21 Vaucluse a donc pour principaux objectif de :

SIMPLIFIER le nombre d'actions et recentrer le plan d'actions autour des compétences du Conseil départemental,

METTRE EN COHERENCE l'ensemble des politiques publiques, les replacer dans une démarche de transition climatique, écologique et sociétale, identifier et valoriser les actions de Développement durable au sein des politiques sectorielles et en y insufflant plus de transversalité,

MOBILISER, informer et sensibiliser les élus et les agents sur la démarche globale Agenda 21, et les impliquer sur des actions concrètes,

INNOVER en proposant de nouvelles actions plus engagées dans une démarche de Développement durable et plus transversales,

VALORISER, suivre et mesurer les engagements de la collectivité en matière de Développement durable afin d'en rendre compte.

Pour cela, la révision de l'Agenda 21 a été conduite en deux étapes, via une méthode de travail dite "Agile", itérative et collaborative, déployée sur un pas de temps très resserré (mai à juillet 2019). Cette méthode, basée sur un travail important d'animation et de mobilisation des services, a permis de favoriser leur implication et valoriser leurs connaissances et leurs expertises au service d'un projet collectif global.

Le Bilan

La phase de bilan de l'Agenda 21, sur la période 2011-2018, a permis de mesurer les avancées importantes de certaines actions phares, les conditions de réussite de ces actions, ainsi que les points de vigilance et d'amélioration concernant la démarche globale du projet Agenda 21.

Principaux points du bilan :

*Une prise en compte progressive et désormais installée du Développement durable au sein de la collectivité, tant dans son fonctionnement interne que dans ses politiques publiques.

*Une mobilisation forte sur des actions phares

*Le manque d'intégration et de valorisation des enjeux sociaux et sociétaux,

*Le besoin de développer la transversalité et l'interconnaissance au sein de la collectivité,

*La nécessité de fixer des objectifs concrets et les moyens et étapes nécessaires pour y parvenir à moyen et long termes,

Le bilan a également définit les perspectives du nouvel A21 et l'identification des actions susceptibles d'être poursuivies et renforcées.

Ambitions Agenda 21 départemental 2020 - 2025

Le nouveau Plan d'actions

La phase d'élaboration du nouvel Agenda 21 a permis de répondre aux objectifs posés lors du bilan :

DEFINIR des ambitions fortes en termes de Développement durable,

RENFORCER la dimension sociale du développement durable,

INTEGRER les enjeux climatiques,

DEVELOPPER la transversalité et la synergie,

PROPOSER de nouvelles actions,

FAVORISER l'appropriation des nouveaux enjeux de Développement durable au sein de la collectivité et sur les territoires.

Des ateliers de travail inter- services et inter-pôles ont permis de définir précisément les finalités et les ambitions de chaque action proposée, et leurs modalités de mise en œuvre.

De nouvelles actions émergentes, ou en projet, pour certaines issues des schémas sectoriels récemment actualisés, ont enrichi le nouvel Agenda 21 et ont renforcé la transversalité recherchée au sein des actions ou entre actions.

Le nouvel Agenda 21 a pris en compte l'organisation et le fonctionnement actuel de la collectivité, la nécessaire maîtrise des dépenses en lien notamment avec une gestion plus économe des ressources et également un positionnement plus actif sur les appels à projets régionaux, nationaux ou européens, par une meilleure anticipation et reconnaissance des enjeux de Développement durable sur les projets menés par la collectivité.

Intégration des ODD

De plus, **chaque action de l'Agenda 21 se réfère désormais aux 17 ODD** et s'inscrit dans le cadre stratégique international et national, déclinant et contribuant à l'échelle départementale, à la démarche globale de transition.

En complément, les actions précisent les ambitions de Développement durable, ainsi que leur impact potentiel sur le bilan carbone de la collectivité.

Outils de suivi-évaluation

Des outils de suivi et de communication autour du nouvel Agenda 21 ont aussi été définis, avec l'élaboration d'un profil de développement durable du Département, et le projet de refonte du Rapport sur la situation en matière de Développement durable de la collectivité.

Ces outils de suivi et d'évaluation appuieront le pilotage d'une stratégie départementale de Développement durable.

Un engagement partenarial

L'ambition du nouvel Agenda 21 Vaucluse est également de garantir un engagement partenarial avec les territoires, en tenant un rôle exemplaire et incitatif, afin d'apporter collectivement une réponse aux attentes fortes qui s'expriment sur les grands enjeux climatiques, écologiques et sociaux.

Présentation du plan d'actions

AXE 1 - Le Département acteur du Développement Durable

- n°1 Développer le Télétravail
- n°2 Construire ensemble la transition numérique du Département de Vaucluse
- n°3 Poursuivre le renouvellement durable de la flotte de véhicules
- n°4 Renforcer la prise en compte du Développement durable dans la commande publique
- n°5 Engager la transition énergétique du patrimoine bâti
- n°6 Déployer une gestion écoresponsable des bâtiments
- n°7 Renforcer la gestion durable des bâtiments

AXE 2 - Le Département partenaire des Territoires durables

- n°8 Mettre en œuvre un accompagnement social et médico-social vers une consommation raisonnable
- n°9 Favoriser la prise en compte du Développement durable dans les Etablissements sociaux et médico-sociaux
- n°10 Développer les Usages, les services et l'inclusion numérique
- n°11 Déployer un Accueil social immédiat
- n°12 Lutter contre l'exclusion des jeunes
- n°13 Déployer la plateforme Job Vaucluse
- n°14 Coordonner et mutualiser l'ingénierie à l'échelle départementale
- n°15 Développer les pratiques de Mobilité durable
- n°16 Favoriser la Mobilité solidaire
- n°17 Développer l'usage du Vélo
- n°18 Accentuer la démarche Routes durables du Vaucluse
- n°19 Renforcer la démarche Collèges durables du Vaucluse
- n°20 Animer un Projet Alimentaire Territorial à vocation éducative et sociale
- n°21 Préserver et valoriser la biodiversité du Vaucluse
- n°22 Organiser et coordonner l'accès et les pratiques de pleine nature
- n°23 Restructurer et moderniser l'offre du Centre Départemental de Plein Air et de Loisirs
- n°24 Promouvoir et accompagner le Réseau Livre et Lecture
- n°25 Concevoir un Pôle patrimonial vauclusien
- n°26 Soutenir et favoriser la Culture de proximité

Contributions du plan d'actions aux 17 ODD définis par l'ONU

Le plan d'actions de l'Agenda 21 Vaucluse se réfère désormais aux 17 Objectifs de Développement Durable, afin de s'inscrire pleinement dans la démarche globale de développement durable et participer à l'ambition mondiale portée par l'Agenda 2030.

Ainsi, tout en répondant à des enjeux locaux, l'Agenda 21 Vaucluse participe à la sensibilisation des vauclusiens aux grands défis planétaires et la nécessité d'y contribuer par des actions locales concrètes.

La déclinaison des 17 ODD pour chaque action du nouvel Agenda 21 Vaucluse, permet également au Département de rendre compte de sa contribution à l'Agenda 2030 et de valoriser les projets, les bonnes pratiques et les outils qui répondent le mieux à la transition écologique et solidaire.

Par ailleurs, les ODD inscrivent les actions Agenda 21 dans un cadre commun pour tous les partenaires aux différentes échelles territoriales. Ces objectifs mondiaux facilitent ainsi le dialogue entre acteurs et contribuent à l'émergence d'un projet d'avenir partagé, favorisant l'implication de tous et l'émergence de collaborations pluri-acteurs.

Les 26 actions de l'Agenda 21 Vaucluse répondent 82 fois aux ODD, avec une contribution marquée sur certains ODD :

- ODD 13 Lutte contre le changement climatique : 15 occurrences
- ODD 10 Inégalités réduites : 9 occurrences
- ODD 12 Consommation et production responsable : 9 occurrences
- ODD 9 Industrie, innovation et infrastructure : 9 occurrences
- ODD 3 Bonne santé et bien-être : 8 occurrences

AXE	ACTIONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Le Département acteur du Développement Durable	1								X	X				X				
	2								X	X				X				
	3			X								X		X				
	4								X				X	X				
	5							X					X	X				
	6												X	X				
	7							X			X		X	X				
Le Département partenaire des Territoires Durables	8	X	X								X		X					
	9									X			X	X				
	10					X				X	X							X
	11	X		X		X					X							
	12	X		X		X					X							
	13	X							X		X							
	14									X	X	X						X
	15											X		X				X
	16	X									X	X		X				
	17			X						X	X	X		X				
	18									X	X			X			X	
	19			X				X					X	X				
	20		X	X									X					
	21													X		X		
22			X										X			X		
23			X									X	X					
24					X						X							
25					X					X								X
26					X						X							X
Récurrance de l'ODD dans le plan d'actions		5	2	8	5	0	0	3	4	9	9	5	9	15	0	3	0	5

AGENDA 21

Le Département acteur du Développement Durable

2020-2025

Axe 1

Développer le Télétravail

n°1

Le Département souhaite moderniser ses modes de fonctionnement et proposer aux agents de nouvelles conditions d'exercice de leur mission qui s'inscrivent dans les changements sociétaux et environnementaux majeurs liés à la transition écologique et numérique.

Le télétravail, qui contribue à cette dynamique, constitue une opportunité pour les agents, comme pour l'administration, d'améliorer la qualité de vie au travail, en limitant notamment les déplacements domicile-travail et de renforcer l'efficacité des organisations, en développant en particulier la dématérialisation et le travail en mobilité.

Le télétravail permet de mieux concilier la vie au travail et la vie personnelle.

Suite à une phase d'expérimentation, le Conseil départemental étudiera les conditions de son déploiement.

Objectifs

Ambitions

- Moderniser les modes de fonctionnement et renforcer l'efficacité des organisations
- Améliorer la qualité de vie au travail
- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre de la collectivité
- Réduire la pénibilité liée à la durée des déplacements domicile-travail
- Réduire les coûts de déplacements domicile-travail



Actions à conduire

- 2019 ➔ 2021
- 1. Expérimentation**
- Charte du télétravail
 - Définition du périmètre de télétravail
 - Evaluation et retour d'expérience
- 2021 ➔ 2025
- 2. Déploiement**
- Information des agents
 - Comité télétravail
 - Mise en place de l'environnement de télétravail

Indicateurs

- Nombre d'agents en télétravail
- Nombre de jours télétravaillés
- Nombre de km de déplacements domicile travail évités

Pilotes et partenaires



Cadre réglementaire du télétravail dans la fonction publique (décret n°2016-151 du 11 février 2016)

Construire ensemble la transition numérique du Département

n°2

Le Département souhaite renforcer l'efficacité de son organisation interne et des services aux usagers en s'appuyant notamment sur de nouveaux outils et usages liés au numérique. Ainsi, la dématérialisation d'un certain nombre de services et d'outils accompagne cette évolution vers de nouvelles modalités d'échanges et de travail.

Une mission d'appui accompagnement au changement est mobilisée afin d'accompagner les services et les agents dans cette démarche globale de transition numérique à l'échelle de la collectivité.

Objectifs

Ambitions

- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des services du Département pour les usagers
- Améliorer la qualité des services en simplifiant les pratiques
- Développer les compétences numériques des agents
- Réduire les déplacements (lien avec le télétravail)
- Réduire le Bilan Carbone de la collectivité



Actions à conduire

- | | | | | |
|------|---|------|----|---|
| 2019 | ➤ | 2025 | 1. | Animation du comité interpôles de suivi de la dématérialisation
Information et communication
Approche méthodologique globale |
| 2019 | ➤ | 2025 | 2. | Projet global de téléservices
Développement des téléservices
Centre de contact |
| 2020 | ➤ | 2022 | 3. | Portail Agents
Amélioration de la relation et de la lisibilité agents-collectivité |
| 2020 | | | 4. | Projet de Charte des usages numériques
Droits et obligations des agents
Bonnes pratiques |
| 2020 | ➤ | 2025 | 5. | Réflexion sur la gouvernance de la donnée
Démarche Open Data |

Indicateurs

- Nombre de newsletters
- Nombre de projets numériques accompagnés
- Nombre de facilitateurs des usages numériques
- Nombre d'outils collaboratifs partagés
- Nombre de connexions WIKI

- Nombre de services partenaires ou usagers dématérialisés
- Nombre de fonctionnalités sur le portail

- Nombre de fichiers de données en Open Data

Pilotes et partenaires



LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, art.128

LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique

Poursuivre le renouvellement de la flotte de Véhicules

n°3

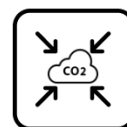
Le Département souhaite diminuer l'impact des déplacements professionnels sur les émissions de Gaz à Effet de Serre et sur la qualité de l'air, en particulier dans les zones urbaines les plus exposées, dont l'agglomération d'Avignon.

L'augmentation progressive du nombre de véhicules électriques mis à disposition des agents, en remplacement des véhicules thermiques, permettra de disposer de véhicules peu polluants et non dépendants des carburants fossiles. Par ailleurs, le Département poursuit le renouvellement de la flotte, avec des véhicules plus sobres en énergie et moins polluants, ainsi qu'une gestion écoresponsable des véhicules (entretien, écoconduite).

Objectifs

Ambitions

- Optimiser l'utilisation de la flotte de véhicules et les déplacements professionnels des agents
- Diminuer les émissions de GES et les polluants atmosphériques (dont les particules fines)
- Diminuer la consommation d'énergies fossiles
- Réduire le Bilan carbone de la collectivité



Actions à conduire

2019  2021

1.

Poursuivre le développement des véhicules électriques

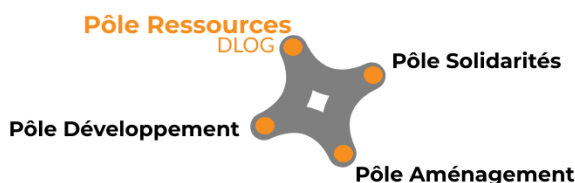
- +6 véhicules électriques en moyenne par an en remplacement des véhicules thermiques
- Augmentation de l'autonomie des véhicules
- Promotion et sensibilisation auprès des agents
- Suivi et optimisation de leur usage



Indicateurs

- Nombre de véhicules total et km
- Nombre de véhicules en pool et km
- Nombre de véhicules électriques (VL, VAE), km et autonomie
- Ratio nombre de véhicules/ nombre d'agents

Pilotes et partenaires



Loi TECV : 20% de véhicules propres dans les flottes des collectivités

PPA Avignon : 30% véhicules basse émissions dont mini 5 véhicules électriques

Objectif d'une fin de la vente des véhicules à carburants fossiles - essence, diesel, gaz naturel - d'ici 2040 (projet de loi Mobilités).

Plan de Déplacement de l'Administration (PDA en cours)

Renforcer la prise en compte du Développement durable dans la commande publique

n°4

Le Département souhaite renforcer l'intégration des clauses de développement durable dans les marchés de la collectivité et mettre en oeuvre un processus d'achat responsable et durable en mobilisant les outils juridiques de la commande publique.

Il s'agit à la fois, de poursuivre et diversifier l'intégration des clauses sociales, avec l'appui du facilitateur des clauses sociales, et de développer l'intégration des clauses environnementales.

La mise en lisibilité des clauses sociales et environnementales dans les marchés facilitera la diffusion des bonnes pratiques au sein de la collectivité.

Objectifs

Ambitions

- Protéger l'environnement et économiser les ressources naturelles
- Diminuer la production de déchets
- Favoriser l'insertion professionnelle et sociale
- Encourager l'économie locale et l'économie circulaire



Actions à conduire

2020 → 2025

1.

Renforcer la présence de clauses sociales dans les marchés de la collectivité

- Poursuivre le travail avec les services et le facilitateur
- Développer les marchés réservés

2020 → 2025

2.

Développer les clauses environnementales

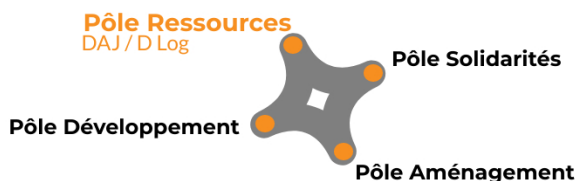
- Travail pilote avec le service achats de la Direction de la logistique puis généralisation à l'ensemble des services de la collectivité
- Accompagnement à la définition et l'expression des besoins et des spécifications techniques



Indicateurs

- Nombre et pourcentage de marchés incluant une clause sociale
- Nombre et pourcentage de marchés réservés
- Nombre et pourcentage de marchés du service achats incluant une clause environnementale
- Nombre et pourcentage de marchés (tous services) incluant une clause environnementale

Pilotes et partenaires



Code de la Commande publique

Loi n°2015-992 du 17 août 2015 TECV (objectifs diminution papier et utilisation papier recyclé en 2020)

Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS

Engager la transition énergétique du patrimoine bâti

n°5

Le Département renforce la rationalisation et l'optimisation de la gestion globale des énergies et des fluides, afin de maîtriser les coûts énergétiques et engager la transition énergétique du patrimoine départemental.

La gestion regroupée de l'énergie de l'ensemble du patrimoine bâti de la collectivité permettra de disposer d'une approche globale, technique et financière, nécessaire pour une meilleure lisibilité et coordination en vue de réduire les consommations énergétiques, et développer les énergies renouvelables.

Objectifs

Ambitions

- Réduire les consommations d'énergie
- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- Réduire la consommation d'eau
- Développer la consommation et la production d'énergie issue d'énergies renouvelables
- Maîtriser le poste budgétaire des fluides



Actions à conduire

- 2020 ➔ 2025
- 1. Réduire et optimiser la consommation d'énergies et fluides de l'ensemble des bâtiments du Département (dont les collèges)**
 - Coordonner et renforcer la gestion globale
 - Optimiser les contrats d'exploitation et de maintenance
 - Optimiser les équipements thermiques
 - Elaborer un schéma directeur de l'énergie
 - 2. Optimiser les contrats de fournitures d'énergie**
 - Analyse des données de consommations, des contrats des fournisseurs, des dimensionnements des compteurs
 - Cartographie des sites
 - 3. Communication et implication des agents et des usagers des bâtiments (dont les collèges)**

Implication des usagers vis à vis de la consommation et de l'usage responsable et durable des fluides (eau, énergie)

Indicateurs

- Nombre de Contrat Performance Énergétique et clauses d'intéressement
- Nombre de KW (et €) consommés
- Nombre de KW d'énergies renouvelables consommés et produits
- Nombre de tonnes d'équivalent CO2 produits
- Etude thermique des bâtiments les plus consommateurs d'énergie
- Plateforme d'exploitation des données énergie des bâtiments administratifs
- Optimisation financière et technique des contrats (en € et en puissance)
- % d'énergie verte dans les contrats d'énergie

Pilotes et partenaires



Objectifs de la loi TECV :

- réduction de 50% de la consommation énergétique finale en 2050 (réf 2012)
- réduction de 40% des émissions de GES en 2030 (réf 1990)
- 32% ENR dans la consommation d'énergie en 2030

Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

Projet en cours de Schéma directeur de l'énergie du Département

Déployer une gestion écoresponsable des bâtiments

n°6

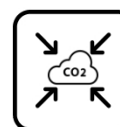
Le Département déploie une gestion écoresponsable de l'usage des bâtiments par les agents de la collectivité. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue qui concerne les volets liés à la consommation de l'énergie, la gestion des déchets, les usages et l'entretien courants.

Cette amélioration et optimisation de l'usage des bâtiments se traduisent notamment par un travail de responsabilisation et d'appropriation par les agents.

Objectifs

Ambitions

- Optimiser et rendre plus sobre en énergie et ressources les usages des bâtiments
- Développer le tri et le recyclage des déchets produits par les agents et les usagers
- Limiter la consommation de fluides (eau et énergie)
- Réduire les émissions de GES
- Améliorer la qualité de vie au travail



Actions à conduire

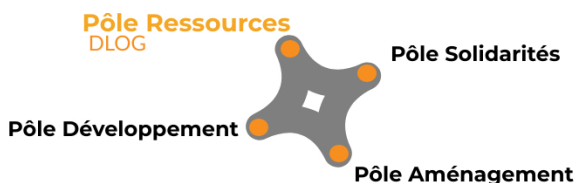
- 2019 → 2025
- 1. Tri et recyclages des déchets et équipements**
- Poursuite et déploiement des actions mis en oeuvre : tri du papier, papier pilon, collecte piles usagées, recyclage du mobilier réformé, collecte et recyclage des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ...
- 2020 → 2025
- 2. Bons usages écoresponsables des bâtiments départementaux**
- Communication et sensibilisation sur les usages écoresponsables : chauffage / climatisation, éclairage, ordinateurs, consommation de l'eau, déchets...
 - Animation et structuration de la démarche : mesures de contrôle, mesures correctives, remplacement de petit équipement plus sobre en énergie...
 - Association des collègues à la démarche

Indicateurs

- Nombre de sites effectuant le tri papier
- % de mobiliers recyclés parmi les réformés
- % d'ordinateurs recyclés parmi les réformés
- % DEEE

- Opérations de communication ou sensibilisation destinées aux agents

Pilotes et partenaires



Objectifs de la loi TECV

- réduction de 50% de la consommation énergétique finale en 2050 (réf 2012)
- réduction de 40% des émissions de GES en 2030 (réf 1990)
- réduction de 50% des déchets mis en décharge en 2025

Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

Plan climat PACA : Zéro déchets plastiques en décharge en 2030

Renforcer la gestion durable des Bâtiments

n°7

Le Département dispose d'un patrimoine immobilier important comprenant plus de 150 sites, localisés sur l'ensemble du territoire départemental et de nature très variée, dont des bâtiments historiques. Les bâtiments abritent également des activités très diverses et de nombreux bâtiments accueillant du public, qui doivent répondre à des exigences d'accessibilité, de sécurité et de qualité d'accueil spécifiques (collèges, EDÉS, musées...). Progressivement, les bâtiments départementaux intègrent pleinement des critères de développement durable tout en améliorant le confort des agents et des usagers.

Objectifs

Ambitions

- Favoriser l'utilisation de matériaux et de techniques de rénovation ou construction durables
- Limiter la consommation en énergie des bâtiments
- Réduire les émissions de GES des bâtiments
- Améliorer le confort d'usage



Actions à conduire

2020 ➔ 2025

1.

Construction ou réhabilitation de bâtiments durables

- Ecoconception, durabilité, flexibilité et sécurité du bâtiment
- Matériaux durables et chantiers verts
- Cible de Performance énergétique des bâtiments
- Augmenter la production d'énergies renouvelables
- Principe de labellisation Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM)

2020 ➔ 2025

2.

Gestion patrimoniale durable

- Conception en BIM (Building Information Modeling) sur la majorité des bâtiments
- Etat bâtimeataire du patrimoine
- Développement de l'insertion professionnelle (apprentissage, clauses insertion ...)
- Gestion et valorisation des CEE

2020 ➔ 2025

3.

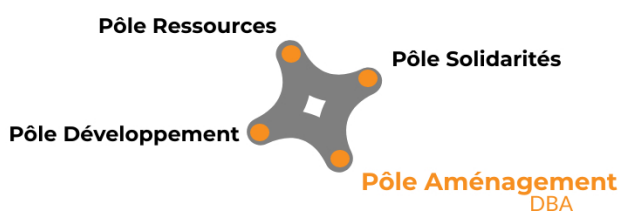
Sensibiliser les usagers aux modes de fonctionnement et d'usages spécifiques à chaque bâtiment
Valoriser les projets ayant des approches durables marquées (en interne et externe)



Indicateurs

- Nombre de bâtiments (dont ERP)
- Nombre de projets neufs ou de réhabilitations
- Nombre de label (HQE, BBC, BEPOS, BDM, E+C-...)
- % au delà de la réglementation E(x)C(x)
- Surface photovoltaïque installée/an
- 25% de patrimoine ayant fait l'objet d'un état batimentaire complet /an
- Nombre de guides à destination des usagers

Pilotes et partenaires



Objectifs de la loi TECV

- réduction de 50% de la consommation énergétique finale en 2050 (réf 2012)
- réduction de 40% des émissions de GES en 2030 (réf 1990)
- 32% ENR dans la consommation finale d'énergie en 2030

Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

Loi ELAN portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (novembre 2018)

Le Département partenaire des Territoires durables 2020-2025

Axe 2

Mettre en oeuvre un Accompagnement social et médico-social vers une consommation raisonnable

n°8

Le Département diversifie et globalise les propositions d'accompagnement des publics fragiles, en particulier pour les familles en situation de précarité sociale et budgétaire.

Par la mise en place du projet Econovie, il entend proposer une aide sur la gestion et la maîtrise du budget des familles, notamment par l'accompagnement aux changements de consommation adaptés aux réalités quotidiennes et à leurs difficultés sociales et budgétaires.

Le Département propose un accompagnement spécifique aux problématiques de précarité énergétique, liées aux coûts énergétiques du logement, via le Fonds Solidarité Logement (FSL) et la mobilisation d'un intervenant en maîtrise de l'énergie.

L'accompagnement budgétaire sera également centré sur les comportements alimentaires et s'inscrit pleinement dans le Projet Alimentaire Territorial à vocation sociale et éducative du Département (action n°21).

Objectifs

Ambitions

- Lutter contre la pauvreté
- Accompagner les familles en situation de précarité sociale et budgétaire
- Favoriser une consommation responsable et économe
- Accompagner la transition énergétique



Actions à conduire

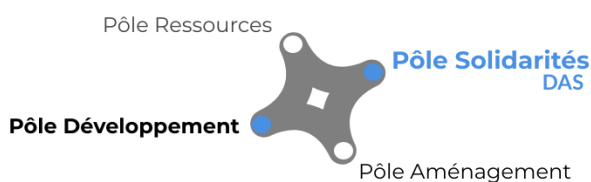
2019 → 2021

- 1. Accompagnement social global des familles en situation de précarité**
Déploiement du projet Econovie sur l'ensemble des EDès : aide à la maîtrise et la gestion globale du budget familial (alimentation, factures, modes de consommation...)
Formation des travailleurs sociaux

2019 → 2025

- 2. Lutte contre la précarité énergétique**
 - Mobilisation du Fonds Solidarité Logement
 - Augmentation du nombre d'intervenants en maîtrise de l'énergie
 - Actions de sensibilisation et d'animation dans les EDÈS

Pilotes et partenaires



Indicateurs

- Nombre de travailleurs médico-sociaux formés à Econovie
- Nombre d'ateliers Econovie organisés
- Nombre de familles accompagnées
- Nombre d'intervenants en maîtrise de l'énergie
- Nombre de visite à domicile
- Nombre d'animation dans les EDÈS
- Nombre de bénéficiaires FSL volet énergie

Loi TECV de 2015 :
-15% de précarité énergétique en 2020

Plan de lutte contre la pauvreté

Schéma départemental de l'autonomie

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

Favoriser la prise en compte du développement durable dans les Etablissements Sociaux et Médico-sociaux

n°9

Le Département souhaite améliorer la qualité de vie et les prestations dans les établissements sociaux et médico-sociaux du Vaucluse (ESMS), notamment par la prise en compte progressive des enjeux de Développement durable.

Il s'agit d'informer, sensibiliser et accompagner les chefs d'établissements sur des actions possibles à conduire sur l'emploi, le bâtiment, la gestion de l'énergie, la restauration, les déplacements...
Le partage d'expériences entre les établissements permettra également la diffusion des bonnes pratiques, voire la mutualisation d'actions.

Objectifs

Ambitions

- Améliorer la qualité de vie des personnes dans les ESMS
- Partager et promouvoir les bonnes pratiques
- Encourager et accompagner les partenaires
- Répondre aux enjeux liés au vieillissement de la population



Actions à conduire

2021 ➔ 2025

1.

Accompagner la prise en compte du Développement durable dans les établissements sociaux et médico-sociaux
L'accompagnement au changement vers le Développement durable s'appuie sur les 3 volets :

- **environnemental** : énergie et fluides, équipements thermiques, approches bâtementaires
- **économique** : circuits courts, agriculture et économie locale
- **social** : emploi local durable et formation des publics en insertion dans les ESMS

2021 ➔ 2025

2.

Adhésion volontaire à une charte de bonnes pratiques

- Diffusion des bonnes pratiques et mutualisation des expériences

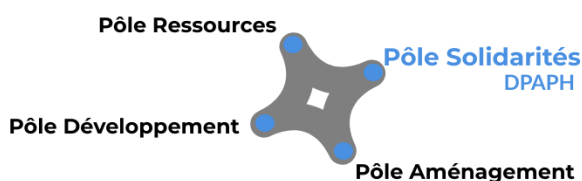


Indicateurs

- Nombre de projets intégrant des critères DD
- Nombre de critères DD dans les projets établissements
- Nombre de CPOM intégrant des objectifs DD
- Nombre d'établissements inscrits à Agrilocal84
- Nombre de BRSA embauchés

- Nombre d'ESMS s'engageant dans une démarche volontaire DD (au-delà de la mission cœur de métier), via l'adhésion à la charte

Pilotes et partenaires



Loi d'adaptation de la société au vieillissement (LOI ASV 2015)

Code de l'action sociale et des familles

Schéma départemental de l'autonomie 2017-2022

Développer les usages, les services et l'inclusion numérique

n°10

Le développement des outils et des services numériques offre de nombreuses opportunités d'innovation pour un large panel de services et d'usages. Ce développement s'inscrit dans la pleine continuité du déploiement de l'infrastructure Très Haut Débit engagé par le Département sur la zone d'intervention publique (105 communes vaclusiennes).

Le Département s'engage également pour le développement des usages et services numériques en proposant de nouveaux outils mutualisés sur les territoires, pour faciliter en particulier l'accès à internet.

De même, face à la dématérialisation massive des services, et en particulier des services liés à l'accès aux droits, des initiatives d'accompagnement numérique très hétérogènes, peu lisibles pour les usagers, se mettent en place sur les territoires. Il existe donc un réel besoin d'harmoniser et de structurer un réseau de partenaires de la médiation et de l'inclusion numériques, pour faire face à la demande croissante d'appropriation et de maîtrise des outils et usages numériques, notamment par les publics fragiles.

Objectifs Ambitions

- Développer des services et usages numériques pour la population
- Lutter contre la fracture numérique et réduire les inégalités
- Accompagner les publics vers l'autonomie numérique
- Faciliter l'accès aux droits et aux données publiques



Actions à conduire

- 2019 → 2025
- Médiation et inclusion numérique sur le territoire**
Animation d'un réseau de partenaires à structurer
Information et communication des usagers :
 - Réseau de Médiation numérique tout public
 - Réseau d'Inclusion numérique destiné aux publics fragiles et centré sur l'accès aux droits
- 2019 → 2025
- Cloud Public**
Solution de mutualisation des systèmes d'information des communes de moins de 15 000 habitants et des intercommunalités
- 2018 → 2022
- Réseau WIFI touristique départemental**
Création d'un réseau WIFI par l'implantation de bornes WIFI et d'un portail d'accès, destiné à couvrir les sites touristiques de Vaucluse, et constituer un accès privilégié aux services touristiques, ainsi qu'un vecteur d'innovation et d'attractivité
- 2019 → 2025
- Numérique dans les collèges**
Développement des usages numériques au sein de collèges

Indicateurs

- Nombre de membres du réseau de médiation et d'inclusion numérique
- Nombre d'usagers accueillis
- Nombre d'ateliers numériques et nombre de participants
- Nombre de communes et EPCI impliqués
- Volume de données gérées
- Nombre de bornes wifi installées
- Nombre de sites couverts
- Nombre de services proposés
- Nombre de connexions

Pilotes et partenaires



Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

Schéma d'amélioration de l'accessibilité des Services au public -2018-2023

Plan de lutte contre la Pauvreté

Déployer un Accueil social immédiat

n°11

Le Département dispose d'un maillage important de services médico-sociaux de proximité, via 15 Espaces Départementaux des Solidarités (EDÉS) et 3 antennes répartis sur l'ensemble du territoire, qui constituent le socle de l'accueil social en Vaucluse.

Afin de mieux répondre aux difficultés de prise en compte globale des besoins des personnes, le Département a mis en place un accueil tout public dans le cadre du déploiement des Permanences d'Accueil Immédiat (PAI) sociales et administratives au sein des EDÉS.

Cet accueil apporte une réponse immédiate de proximité pour un accompagnement social global et généraliste, graduel et proportionné aux besoins et attentes de la personne.

Les PAI garantissent l'amélioration de l'accès aux droits et la mise en place, si nécessaire, d'un accompagnement répondant aux besoins de la personne.

Objectifs

Ambitions

- Améliorer la relation à l'utilisateur
- Apporter une réponse immédiate à toute personne rencontrant des difficultés d'ordre sociales et médico-sociales
- Lutter contre la pauvreté
- Réduire les inégalités



Actions à conduire

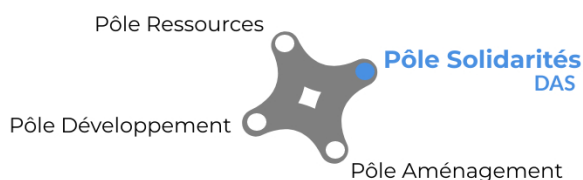
2019 → 2021

1. **Déploiement des permanences d'accueil immédiat (PAI)**
 - Déploiement des permanences d'accueil immédiat sociales puis administratives dans tous les EDÉS
 - Déploiement des permanences au sein des structures partenaires
 - Formation des agents d'accueil
 - Mise en place d'un suivi des PAI

Indicateurs

- Nombre de personnes accueillies en PAI sociales et administratives
- Nombre d'agents PAI sociales et administratives
- Nombre de PAI/semaine

Pilotes et partenaires



Plan d'actions interministériel en faveur du travail social et du développement social

Code de l'Action Sociale et des Familles
Schéma départemental de l'autonomie 2017-2022

Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2018-2023

Plan d'actions du Plan Pauvreté (délibération du 21 juin 2019)

Lutter contre l'exclusion des jeunes

n°12

Le Département souhaite renforcer l'accompagnement à l'autonomie des jeunes en développant les partenariats avec les autres acteurs impliqués, et en mobilisant l'ensemble des moyens et des actions de droit commun.

Il s'agit de prévenir l'exclusion des jeunes en difficulté en facilitant leur insertion sociale et professionnelle par un accompagnement spécifique adapté à leurs besoins.

Une action particulière à destination des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance, permet de prolonger les aides dont ils bénéficient pendant leur minorité.

Ces dispositifs s'adressent aux grands mineurs (17-18 ans) et aux jeunes majeurs (18-25 ans).

Objectifs

Ambitions

- Prévenir l'exclusion des jeunes et faciliter leur insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les jeunes en difficulté vers l'autonomie
- Promouvoir le bien-être et l'épanouissement des jeunes
- Réduire les inégalités



Actions à conduire

2019 → 2025

1.

Déployer le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

- Fonds destiné aux jeunes en difficulté, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle et répondre à des situations temporaires difficiles : aides à la mobilité, au budget, au logement, à l'alimentation, au projet emploi formation...

2019 → 2025

2.

Déployer les Contrats jeunes majeurs

- Cette aide, destinée aux jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance, dans le cadre d'une démarche volontaire à leur majorité, peut prendre plusieurs formes : soutien éducatif, hébergement, soutien psychologique, allocation financière...
- Cet accompagnement renforce l'inclusion sociale de ces jeunes majeurs autour de 3 thématiques principales : la santé, le logement et l'insertion sociale et professionnelle.

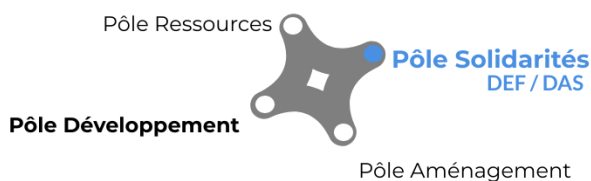


Indicateurs

- Nombre d'aides FAJ accordées (FAJ collectif ou individuel)
- Nombre de jeunes accompagnés

- Part des jeunes sortis du dispositif Protection de l'Enfance ayant un accès à un accompagnement (contrats ASE ou droit commun)

Pilotes et partenaires



Loi protection de l'enfance (mars 2016)

Schéma départemental enfance famille 2015-2020

Plan Pauvreté

Fonds d'Aide aux Jeunes

Déployer la plateforme Job Vaucluse

n°13

L'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires du RSA est une préoccupation majeure du Département, et un enjeu essentiel dans le contexte économique et social difficile du Vaucluse.

La plateforme JobVaucluse a été mise en oeuvre en novembre 2018, afin de diversifier et faciliter la mise en relation locale et directe entre les bénéficiaires du RSA et les entreprises du Vaucluse.

Ce nouvel outil numérique de géolocalisation des offres et des profils des demandeurs, favorise une prise de contact simplifiée dans un périmètre géographique de proximité, permettant de lever ou limiter d'éventuels freins liés aux difficultés de mobilité des bénéficiaires du RSA.

Il s'agit désormais de poursuivre le déploiement de la plateforme JobVaucluse et de faire vivre et évoluer cet outil.

Objectifs

Ambitions

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- Faciliter les étapes vers un retour progressif à l'emploi
- Lutter contre la pauvreté
- Réduire les inégalités



Actions à conduire

2018 → 2025

1.

Poursuivre et suivre le déploiement de la plateforme Job Vaucluse

- Valoriser les compétences des individus
- Développer de nouveaux outils : applications mobiles usagers et entreprises
- Elargir l'accès à la plateforme au bénévolat en 2019

2020 → 2025

2.

Projet d'ouverture de la plateforme aux jeunes de - 26 ans (inscrits Garantie jeune : 18-25 ans)

- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes les plus fragiles

2019 → 2025

3.

Mobilisation des entreprises et des associations

- Mobiliser les ressources d'emploi local
- Animation d'un réseau d'acteurs locaux afin d'alimenter les proposition d'emploi et de bénévolat



Indicateurs

- Nombre d'offres emploi/ bénévolat par an
- Nombre d'inscrits
- Nombre de mises en relations
- Nombre d'embauches finalisées

- Nombre de jeunes (-26 ans) inscrits

- Nombre de structures associatives participantes
- Nombre d'offres
- Nombre de demandes
- Nombre de contrats

Pilotes et partenaires



Plan départemental d'insertion 2017-2020

Coordonner et mutualiser l'ingénierie à l'échelle départementale

n°14

La question du logement est une problématique majeure en Vaucluse, un grand nombre d'habitants éprouvant des difficultés pour l'accès à un logement de bonne qualité, adapté à leurs besoins et leurs ressources.

Le Département souhaite clarifier l'information et l'offre de services liés aux dispositifs en faveur de l'habitat existants, pour permettre une simplification de leur accès et une meilleure lisibilité pour le public, dont les publics fragiles.

Par ailleurs, le Département souhaite répondre aux inégalités et aux déséquilibres en matière d'ingénierie, en particulier en territoire rural, afin de faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de projets de développement durable des territoires.

Objectifs

Ambitions

- Simplifier l'accès au logement en clarifiant l'offre d'information et de services
- Favoriser l'équilibre et la solidarité territoriale
- Favoriser la mise en oeuvre de projets d'aménagement durables en mutualisant les outils d'ingénierie



Actions à conduire

2020 → 2025

1.

Maison Départementale de l'Habitat en Vaucluse

- Regrouper et mettre en réseau des opérateurs de l'habitat
- Améliorer la réponse aux besoins de logement des habitants du Vaucluse
- Accueil et information tout public

2020 → 2025

2.

Plateforme départementale d'ingénierie territoriale

- Appui en ingénierie sur des projets d'aménagement et de développement territorial auprès des collectivités vauclusiennes
- Animation d'un réseau d'ingénierie territoriale mutualisé

Pilotes et partenaires



Indicateurs

- Mise en place de la Maison Départementale de l'Habitat (MDH)
- Nombre d'opérateurs membres de la MDH
- Mise en place de la plateforme départementale d'ingénierie territoriale
- Nombre d'opérateurs membres de la plateforme
- Nombre de collectivités/EPCI utilisateurs

Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)
Cadre de l'assistance technique (Loi Notre)
Décret n°2019-589 du 14 juin 2019

Développer les pratiques de Mobilité durable

n°15

Le Département souhaite développer et promouvoir les mobilités durables afin de contribuer à la transition climatique et énergétique qui impacte fortement le secteur des transports.

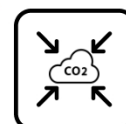
Pour cela, le Département souhaite renforcer son intervention pour développer le covoiturage, la pratique et les usages du vélo, ainsi que d'autres modes actifs de déplacement.

Par ailleurs la mise en cohérence, l'articulation et la lisibilité des différents projets "mobilité" de la collectivité, et l'intégration des initiatives des territoires, doivent favoriser une approche globale des enjeux de mobilité pour tous les publics, et plus particulièrement les publics fragiles et publics cibles du Département.

Objectifs

Ambitions

- Favoriser les mobilités durables pour tous les publics
- Réduire les consommations d'énergies fossiles
- Réduire la pollution de l'air et les émissions de GES
- Réduire le Bilan carbone de la collectivité
- Diminuer et maîtriser les coûts de déplacement



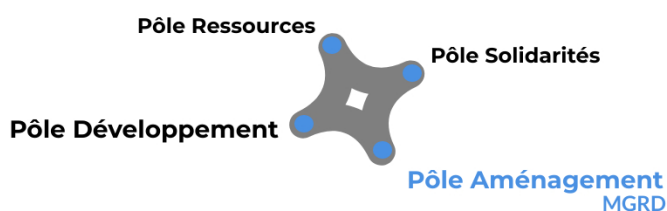
Actions à conduire

- 2020 → 2025
- 1. Plan de déplacement des agents**
 - Définition du plan d'actions et objectifs cibles
 - Réalisation d'une enquête mobilité agents
 - Lien avec les actions : véhicules électriques, télétravail, vélo ..
 - 2. Covoiturage et aires de covoiturage**
 - Aménagement des aires, structuration du réseau en lien avec les partenaires,
 - Communication usagers et partenaires et suivi des fréquentations
 - Animation et partenariat pour des plateformes et applications de covoiturage
 - 3. Actions spécifiques mobilités des publics cibles**
 - Collèges , Mobilité solidaire, Jeunes en insertion, personnes en situation de handicap...
 - Soutien et accompagnement des initiatives locales de mobilité durable
 - 4. Communication et information des usagers des routes départementales**
trafic, prévention et risques

Indicateurs

- Enquête mobilité agents
- % d'autosolisme domicile-travail des agents
- Réduction km de déplacements professionnels
- Nombre d'abonnements de titres de transports
- Nombre d'agents en télétravail
- Nombre d'aires de covoiturage labellisées
- Fréquentations des aires et du site web
- Nombre d'offres et de demandes
- Nombre de conventions EPCI et communes
- Nombre d'initiatives soutenues
- Nombre d'actions spécifique publics cibles
- Nombre d'opérations de communication

Pilotes et partenaires



Objectifs de la loi TECV
-50% de consommation énergétique en 2050
SNBC : neutralité carbone en 2050
- 40% GES en 2030

Projet de Loi Mobilités

PPA Avignon, Plan Urgence Transport

Schéma départemental de développement des aires de covoiturage

Plan de Déplacement des Agents

Favoriser la Mobilité solidaire

n°16

Le Département souhaite lever les freins à la mobilité qui impactent l'insertion sociale et professionnelle des publics fragiles, en améliorant le recours aux solutions de mobilités existantes et en développant des alternatives innovantes de déplacement.

Il s'agit de favoriser l'accès aux droits, aux soins et à l'inclusion sociale par une mobilité de proximité, adaptée aux handicaps ou capacité de mobilité des personnes, à leurs besoins de transports, et accessible financièrement.

Il s'agit également de coordonner et articuler les différentes actions du Département en faveur de la mobilité des publics fragiles, et de développer le conseil en mobilité adapté à ces publics.

Objectifs

Ambitions

- Favoriser l'inclusion sociale et professionnelle
- Favoriser l'autonomie des personnes
- Réduire les inégalités
- Lutter contre la pauvreté
- Favoriser les mobilités durables



Actions à conduire

2020 → 2025

1. Diagnostic, articulation et coordination des actions mobilités en faveur des publics fragiles

- Actions mobilités du programme de prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)
- Actions mobilités du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)
- Actions mobilités de la politique de la ville
- Actions mobilités de l'insertion (Soutien aux plateformes de mobilité et du garage solidaire)
- Actions mobilité vélo

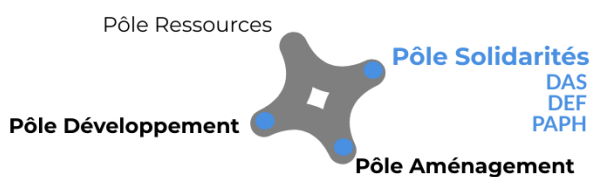
2. Développer un format de conseil en mobilité adapté aux publics fragiles

- Accompagner les publics les plus éloignés du numérique pour l'accès aux plateformes numériques de mobilité

Indicateurs

- Nombre de personnes âgées et personnes en situation de handicap ayant bénéficié de ces actions
- Nombre de communes bénéficiant d'une offre de transport adapté
- Nombre d'actions ou de portages d'actions innovants en matière de mobilité des PA et PH

Pilotes et partenaires



Programme d'actions de la Conférence de Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie

Schéma départemental de l'Autonomie 2017-2022

Programme Département d'Insertion 2017-2020

Développer l'usage du vélo

n°17

Le développement de la pratique et des usages du vélo représente un enjeu majeur en termes de mobilité car il constitue un mode de déplacement respectueux de l'environnement, économique, autonome et accessible à un large public.

Le Département de Vaucluse est fortement impliqué et porte une politique « vélo » ambitieuse qui s'inscrit dans une démarche intégrée de développement durable au service des territoires et des vauclusiens.

Le Département développe à la fois les infrastructures vélo, la diversité et la promotion des usages, et la valorisation touristique des territoires.

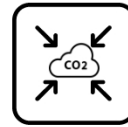
Le Département assure également la mise en cohérence des projets des différents partenaires locaux qui contribuent à densifier et rationaliser le réseau d'itinéraires vélo, favorisant ainsi le développement de la pratique du vélo pour un large public.

Le Département ambitionne de contribuer à augmenter significativement la part modale de déplacement en vélo en Vaucluse.

Objectifs

Ambitions

- Développer les mobilités actives durables
- Réduire la consommation d'énergie fossile
- Réduire les émissions de GES
- Contribuer à la bonne santé et au bien être
- Permettre davantage d'autonomie



Actions à conduire

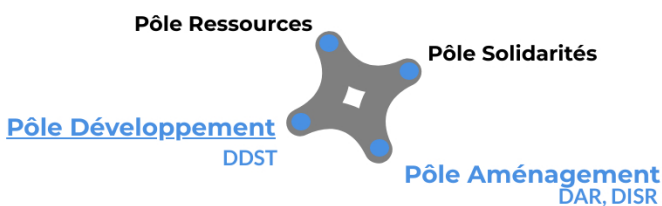
- 2020 → 2025
- 1. Accompagnement des territoires pour la mise en oeuvre du schéma vélo**
 - Développement et structuration d'itinéraires vélos reliant les principaux pôles d'attractivité
 - Sensibilisation, information et formation pour le développement des itinéraires
 - Accompagnement des initiatives des collectivités (EPCI, Communes)
 - Dispositif "arceaux de stationnement vélos"
 - 2. Développement des infrastructures vélo**
 - Poursuite des 3 axes majeurs de véloroutes
 - Diagnostic et poursuite de l'intégration du vélo dans le patrimoine routier départemental
 - 3. Actions spécifiques en direction des collèges**
 - Propositions d'aménagement des abords des collèges
 - Actions de promotion et de communication



Indicateurs

- Nombre et km d'itinéraires vélo identifiés et balisés
- Nombre d'interventions d'appui et conseil aux collectivités
- Nombre de collectivités ou projets soutenus
- Montant aides (€/an)
- km de véloroutes aménagées (3axes)/an dont km voies vertes
- Linéaires voiries RD aménagés ou sécurisés
- Chiffres de fréquentations des 3 véloroutes
- Nombre de collèges engagés
- Nombre d'actions "vélo"

Pilotes et partenaires



Plan national "Vélo et mobilités actives" (sept 2019) : tripler la part des déplacements du quotidien à vélo d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %

Schéma Départemental Vélo en Vaucluse 2019-2025

Schéma Directeur Départemental des Déplacements (S3D)

Plan Déplacement des Agents

Accentuer la démarche Routes durables du Vaucluse

n°18

Le Département dispose d'un important patrimoine routier de 2 330 km, constituant un maillage territorial dense, avec notamment plusieurs axes qui supportent des trafics très élevés, supérieurs aux moyennes nationales.

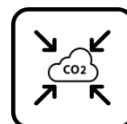
Afin d'entretenir ce réseau, support essentiel de déplacement pour les vauclusiens et plus largement pour l'attractivité du territoire, le Département renouvelle en moyenne 120 km de chaussée/an.

La gestion du patrimoine routier ayant de nombreux impacts en termes de développement durable, le Département poursuit et renforce une démarche écoresponsable par une approche globale durable et le développement d'expérimentations sur les différentes interventions : chantiers d'entretien de chaussée, entretien des abords routiers, information des usagers.

Objectifs

Ambitions

- Assurer de bonnes conditions de déplacement
- Garantir la sécurité routière
- Préserver la biodiversité et les ressources naturelles
- Préserver la qualité de la ressource en eau
- Réduire les émissions de GES et la pollution de l'air



Actions à conduire

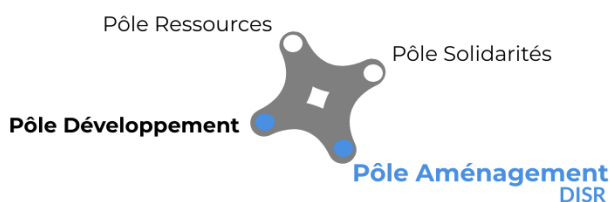
- 2020 ➔ 2025
- 1. Intensifier la gestion écologique des abords routiers**
 - Poursuivre la démarche zérophyto
 - Mettre en oeuvre un Plan de gestion des déchets des abords routiers
 - Réviser le Plan de gestion du patrimoine arboré des routes départementales
 - Réviser le Document d'Orientation de Fauchage
 - Prendre en compte la biodiversité dans la gestion routière
 - 2. Systématiser les chantiers durables**
 - Limiter les impacts sur l'environnement
 - Expérimenter et innover
 - Favoriser les aménagements pour les vélos
 - 3. Renforcer la communication et l'information des usagers de la route**
 - 4. Mettre en place et valoriser un dispositif de suivi évaluation du projet routes durables**



Indicateurs

- Litres de produits phytosanitaires ou de biocontrôle /an
- Linéaire ou surface traitée en fauchage raisonné/an
- Nombre d'expérimentations /an
- Volume de déchets collectés /an
- Nombre d'arbres plantés et abattus/an
- Nombre d'aménagements spécifiques biodiversité
- km de chaussée renouvelée/an
- km en enduits superficiels
- km en enrobés coulés à froid, tièdes ou recyclés
- km en enrobés phoniques
- Nombre d'heures réservées à un public en insertion
- Nombre d'opérations de communication
- Nombre de données suivies

Pilotes et partenaires



Loi Labbé du 6 février 2014 (zérophyto)

Loi TEVC

Stratégie National Bas Carbone

Schéma Directeur Départemental des Déplacements (S3D)
Document d'Organisation du Fauchage
Plan de gestion du patrimoine arboré

Renforcer la démarche Collèges durables du Vaucluse

n°19

Les 41 collèges publics du Vaucluse relèvent de la compétence du Département et représentent une part importante du patrimoine et du fonctionnement de la collectivité. Les collèges, qui accueillent 30 000 collégiens (41 collèges publics et 13 collèges privés), concentrent de nombreux enjeux de développement durable liés à l'éducation, la citoyenneté, l'alimentation, la santé, la mobilité, le sport, la culture...

Le Département considère les collèges comme des acteurs essentiels des démarches de développement durable et comme un espace privilégié de concertation et de dialogue avec la population sur l'ensemble du territoire.

Le Département souhaite accompagner les collèges vers des pratiques renforcées de développement durable, et contribuer ainsi à sensibiliser et impliquer un large public jeune.

Objectifs

Ambitions

- Favoriser l'égalité d'accès à l'éducation
- Proposer une alimentation saine et durable
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Favoriser les circuits courts et l'économie locale
- Sensibiliser au développement durable
- Réduire la consommation d'énergie
- Réduire l'empreinte carbone



Actions à conduire

2019 ➔ 2025

1. Restauration scolaire "écoresponsable" par l'obtention du label "En Cuisine"

- S'approvisionner en produits biologiques, locaux, et de saison
- Assurer un bon niveau de qualité et d'équilibre alimentaire des menus
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et gérer les déchets
- Sensibiliser au développement durable et à une alimentation saine et équilibrée

2020 ➔ 2021

2. Budgets participatifs des collèges sur des thématiques de développement durable

- Fédérer les acteurs du collège autour de projets participatifs innovants et adaptés à leurs attentes
- Expérimenter des actions de développement durable sur diverses thématiques et susciter un engagement citoyen des collégiens

2020 ➔ 2025

3. Projet Climat Usage des Etablissements d'Enseignement Scolaire (CUBE S) pour les économies d'énergies par les usages

- Mettre en place un suivi précis des consommations d'énergie et d'émissions de GES
- Promouvoir et stimuler une dynamique collective au sein du collège en faveur des économies d'énergie

Indicateurs

- Nombre de collèges labellisés Ecocert "En Cuisine"
- Nombre de projets participatifs mis en place
- Nombre de collèges engagés dans le projet CUBE S
- Economies d'énergie mesurées

Pilotes et partenaires

Pôle Ressources

Pôle Solidarités

Pôle Développement
DCOLL



Pôle Aménagement

Loi Egalim : 50 % produits locaux ou sous signe de qualité (dont 20 % Bio) dans les restauration collective en 2022

Loi TEVC

Animer un Projet Alimentaire Territorial à vocation sociale et éducative

n°20

Le Vaucluse dispose à la fois d'une production agricole importante, diversifiée et de qualité, et d'un taux élevé de pauvreté, touchant une population en vulnérabilité économique et sociale ne disposant pas d'une alimentation saine et équilibrée. Le Département souhaite donc animer une réflexion concertée sur la question alimentaire et élaborer un Projet Alimentaire Territorial à vocation éducative et sociale.

La dimension sociale du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Département de Vaucluse est une entrée spécifique qui cible les publics fragiles que le Département accompagne : familles, jeunes et personnes âgées en situation de précarité sociale et budgétaire. Le PAT dispose également d'une dimension éducative qui s'adresse plus particulièrement au public des collèges, des crèches, des Assistantes maternelles et de la Protection Maternelle et Infantile.

Ainsi, le PAT valorise le fort potentiel agricole et agro alimentaire du Vaucluse, face aux enjeux de pauvreté, de santé et d'éducation à une alimentation saine, équilibrée et économique.

Le PAT offre ainsi un vaste champ d'expérimentation et d'innovation au bénéfice des populations les plus fragiles, qui constituent le public prioritaire de l'action sociale du Département.

Objectifs

Ambitions

- Lutter contre la précarité alimentaire des publics fragiles
- Réduire le gaspillage alimentaire et encourager le don agricole
- Favoriser les circuits courts et l'économie locale
- Contribuer à l'éducation à une alimentation saine, équilibrée et durable
- Croiser les enjeux agricoles et sociaux du Vaucluse



Actions à conduire

- 2019 → 2022
- 1. Elaboration du Projet Alimentaire Territorial**
- Diagnostic de la situation en Vaucluse :
 - *Volet social : étude des besoins et habitudes alimentaires des publics précaires,
 - *Volet agricole : gaspillage lié à la production agricole non valorisée et freins au don agricole
 - Concertation des acteurs locaux
 - Elaboration du plan d'actions
- 2021 → 2025
- 2. Mise en oeuvre du Projet Alimentaire Territorial**
- Valorisation et mise en cohérence des actions déjà engagées : Agrilocal 84, Lutte contre le gaspillage alimentaire des Collèges, Jardins familiaux en Vaucluse, Econovie...
 - Mise en oeuvre des nouvelles actions du PAT



Indicateurs

- Livrable : Projet PAT, et candidature AAP du Programme National de l'Alimentation
- Livrable : Diagnostic et plan d'actions

- Nombre d'actions du PAT
- Nombre d'actions directement portées par le Département
- Nombre de porteurs d'actions externes

Pilotes et partenaires



Loi Egalim : 50 % produits locaux ou sous signe de qualité (dont 20 % Bio) dans les restauration collective en 2022

Plan Pauvreté

Préserver et valoriser la biodiversité du Vaucluse

n°21

L'importance des milieux naturels en Vaucluse, leur diversité et leur richesse constituent un atout essentiel pour le territoire. La préservation de ces milieux soumis à diverses pressions liées à leur artificialisation, leur fragmentation, leur exploitation et leur fréquentation, revêt donc de nombreux enjeux pour le maintien de la biodiversité du Vaucluse.

Le Département est un acteur majeur de la conservation et de la bonne gestion des milieux naturels de par sa compétence liée aux Espaces Naturels Sensibles, et le renforcement de la prise en compte de l'environnement dans ses diverses politiques d'aménagement.

Le Département contribue également à l'information et la sensibilisation du public, garantes d'une valorisation durable des espaces naturels.

Objectifs

Ambitions

- Préserver la biodiversité, les milieux naturels
- Préserver les ressources naturelles et les paysages
- Sensibiliser et éduquer le grand public
- Maintenir des réservoirs naturels de puits de carbone



Actions à conduire

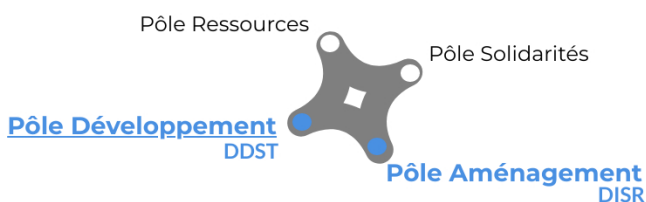
- 2020 ➔ 2021
1. **Prise en compte de la Trame verte et bleue dans la gestion routière**
- Identification des sites à enjeux et des interactions entre les trames vertes, bleues et turquoises vis à vis des routes départementales
 - Aménagements pour rétablir la continuité des corridors écologiques
 - Actions de sensibilisation des agents des routes, des acteurs locaux et des usagers
- 2019 ➔ 2021
2. **Amélioration des connaissances naturalistes**
- Inventaires naturalistes sur les zones d'ombres identifiées dans le Schéma des ENS
 - Proposition de mise en place de nouveaux ENS
- 2020 ➔ 2025
3. **Sensibilisation et éducation des publics**
- Poursuite des animations Nature autour de nouvelles thématiques (Nature et culture, Nature et activités de pleine nature)
 - Développement d'outils de promotion des ENS : dépliant, numérique, événementiel



Indicateurs

- Cartographie des zones à enjeux TVB
- Réalisation d'un aménagement sur un site pilote
- Nombre d'espèces utilisant le passage à petite faune
- Nombre de fiches travaux élaborées
- Nombre de journées de sensibilisation des agents routes
- Superficie prospectée (ha)
- Nombre de groupes taxonomiques inventoriés
- Nombre d'Animations Nature
- Nombre de participants
- Nombre de nouvelles manifestations
- Nombre de supports de communication

Pilotes et partenaires



Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Schéma régional de cohérence écologique PACA 2014-2020

Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la biodiversité de Vaucluse 2019-2025

Organiser et coordonner l'accès et les pratiques de pleine nature

n°22

Les Activités de Pleine Nature (APN) revêtent un potentiel important de développement durable en constituant un vecteur majeur de sensibilisation d'un large public à la protection et la préservation des milieux naturels et de la biodiversité. De plus, les APN contribuent à l'épanouissement et au développement personnel de l'individu et en particulier des jeunes.

L'engouement et le développement important des sports de nature en Vaucluse, territoire particulièrement propice aux pratiques de pleine nature, entraîne une forte fréquentation de sites naturels remarquables et fragiles, des conflits d'usages et des déséquilibres territoriaux entre milieu rural et urbain.

Il s'agit d'organiser et coordonner à l'échelle départementale les activités de pleine nature par un accès aux espaces naturels maîtrisé, pour ne pas porter préjudice aux équilibres environnementaux des espaces naturels, pour tous et en favorisant la pratique de loisirs de nature de proximité.

Objectifs

Ambitions

- Favoriser le développement maîtrisé des sports de nature
- Contribuer à la préservation de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels
- Favoriser la pratique de loisirs de nature de proximité pour tous et notamment en milieu périurbain
- Contribuer au développement économique des territoires ruraux



Actions à conduire

- 2020 ➔ 2025
- 1. Coordonner le développement des APN entre les différents partenaires et échelons territoriaux**
 - Elaboration et mise en oeuvre du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)
 - Mettre en place un dispositif de veille des ESI
 - Créer un Système d'Information Territorial partagé dédié aux APN
- 2019 ➔ 2025
- 2. Préserver la qualité des sites et des paysages des Espaces Naturels Sensibles (ENS)**
 - Intégrer la gestion des APN dans les plans de gestion des ENS
 - Inscrire de manière automatique les ENS dans le PDESI
- 2019 ➔ 2025
- 3. Favoriser la pratique de loisirs de nature de proximité en zone périurbaine**
 - Développer l'offre sur la plaine rhodanienne : intégrer au PDIPR des itinéraires de proximité
 - Valoriser les parcours d'accès aux ENS et au sein des ENS, via des modes de déplacements actifs (pédestre, vélo)

Indicateurs

- Nombre de lieux de pratiques inscrits au PDESI
- Nombre d'équipements ESI subventionnés
- Nombre de plans de gestion ENS intégrant spécifiquement les APN
- Nombre de sites, ENS inscrits au PDESI (ha et linéaire)
- Nombre d'itinéraires et km de randonnées aménagés en zone périurbaine et plaine

Pilotes et partenaires



Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Schéma Départemental de développement du Sport 2019-2022

Schéma Départemental des ENS (action n°4)

Restructurer et moderniser l'offre du Centre Départemental de Plein Air et de Loisirs

n°23

Le Centre Départemental de Plein Air et de Loisirs (CDPAL) constitue à ce jour un lieu d'accueil privilégié de proximité et de qualité, pour de nombreux scolaires du Vaucluse. Il dispose d'une offre diversifiée d'initiation et de pratiques aux Activités de Pleine Nature (APN), assurée par la mise à disposition d'équipements d'accueil et sportifs, et d'un encadrement qualifié.

Le projet de renouvellement, redéploiement et modernisation de l'offre du CDPAL a pour objectifs de favoriser la pratique des APN auprès d'un large public et de conserver une offre accessible aux scolaires, dont les collèves.

Il s'agit également d'optimiser la mobilisation et la valorisation des espaces, des patrimoines et des compétences offerts sur ces sites, et de renforcer un fonctionnement plus engagé en matière de développement durable.

Objectifs

Ambitions

- Favoriser la pratique des sports de nature pour tous
- Contribuer à l'épanouissement et au développement personnel de l'individu
- Sensibiliser au développement durable



Actions à conduire

- 2020 → 2025
- 1. Projet de refonte de l'offre du CDPAL**
 - Reconsidération du modèle économique et de gestion des 3 sites : Fontaine, Sault et Rasteau
 - Liens à développer avec les actions Culture, Sports, Vélo et ENS
- 2019 → 2025
- 2. Renforcer et structurer un fonctionnement plus marqué DD**
 - Fonctionnement écoresponsable des structures : énergie, gestion des déchets, alimentation...
 - Offres d'activités de pleine nature davantage orientées vers le Développement durable et la sensibilisation à l'environnement : biodiversité, ressource en eau, impact climatique ...
- 2019 → 2025
- 3. Rénovation du bâtiment de Fontaine de Vaucluse**
 - Aménagement du bâtiment en fonction des besoins et des usages intégrant le DD
 - Techniques de réhabilitation considérant les principes de bâtiment durable (action n°7 Bâtiment durable)



Indicateurs

- Bilan d'activités / dépenses de fonctionnement des 3 sites
- Nouvelles activités proposées
- % de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont % produits bio) dans la restauration collective
- Volume de déchets
- Consommation d'énergie (volet usages)
- Nombre d'agents formés au DD
- Nombre de personnes accueillies/an
- Consommation d'énergie (volet bâti et équipement)

Pilotes et partenaires



Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)

Schéma Départemental de développement du Sport 2019-2022

Promouvoir et accompagner le Réseau Livre et Lecture

n°24

Les bibliothèques constituent le premier réseau culturel de proximité avec un maillage dense de bibliothèques en Vaucluse, mais présentant des niveaux très hétérogènes.

Les enjeux majeurs d'accès à l'éducation et à la culture des bibliothèques, répondent également aux enjeux importants de citoyenneté et d'intégration sociale sur le Vaucluse.

Le Département, de par sa compétence en matière de Lecture Publique, souhaite davantage favoriser et accompagner l'offre de lecture de proximité via le réseau des bibliothèques du Vaucluse, et contribuer à accompagner l'évolution des usages liés à la lecture, notamment avec le développement du numérique.

Ainsi, le Département renforcera son positionnement comme chef de file d'une offre de ressources numériques faite aux bibliothèques, et mobilisera les intercommunalités sur leur rôle en matière de développement des bibliothèques.

Objectifs

Ambitions

- Faciliter l'accès à la culture, l'éducation et la formation tout au long de la vie
- Réduire les inégalités et la fracture numérique
- Répondre aux enjeux d'insertion et de citoyenneté



Actions à conduire

- 2020 → 2022
- 1. Accroître et développer les relations avec les EPCI afin de renforcer la structuration d'une offre équilibrée sur leurs territoires**
 - Définition de l'appui du Département via la signature de conventions spécifiques
 - Sensibilisation des EPCI à prendre la compétence "Lecture publique"
 - Accompagnement à la mise en place de réseaux de bibliothèques

2020 → 2022

 - 2. Faire des bibliothèques ou médiathèques des actrices de la mutation numérique de la société**
 - Plateforme "Vivre Connectés" : poursuite de l'élargissement de l'offre à l'ensemble des bibliothèques
 - Mise en oeuvre d'un nouveau projet d'action culturelle itinérant : "De la calligraphie au numérique"
 - Valorisation et accompagnement des projets numériques des bibliothèques

2020 → 2022

 - 3. Adapter le Service Livre et Lecture aux nouvelles modalités de desserte du territoire**
 - Restructuration et extension du bâtiment de Sorgues
 - Mise en place de nouvelles procédures de "désherbage" des collections favorisant les dons et le recyclage



Indicateurs

- Nombre de conventions EPCI-CD84 signées
- Nombre d'EPCI ayant la compétence Lecture publique
- Nombre de réseaux de bibliothèques
- Nombre de formations/ an en lien avec le schéma départemental de la lecture
- Nombre d'abonnés à la plateforme "Vivre connectés"
- Nombre de bibliothèques impliquées dans le projet "De la calligraphie au numérique"
- Mise en service du bâtiment restructuré
- Nombre de documents désherbés
- Nombre de documents donnés aux bibliothèques ou structures partenaires
- Nombre de documents recyclés

Pilotes et partenaires



Schéma départemental de développement de la lecture 2018-2020

Concevoir un pôle patrimonial vaucloisien

n°25

Dans le cadre de sa mission patrimoniale essentielle liée à la conservation, la connaissance et la diffusion du patrimoine vaucloisien, afin de faciliter l'accès et l'appropriation de la mémoire patrimoniale collective pour le grand public, le Département porte un nouveau projet ambitieux et mutualisé de Pôle patrimonial, qui comprend 3 piliers :

- Un Pôle départemental de recherche et de conservation dans un nouveau bâtiment qui constituera un espace dédié, scientifique et moderne de préservation et de valorisation des archives, des collections muséales et archéologiques du Département,
- Un projet culturel et scientifique sur le site historique des archives au sein du Palais des Papes,
- Un projet de patrimoine numérique, qui repose notamment sur la mise en place d'un Système d'Archivage Electronique (SAE), susceptible d'être mutualisé avec les territoires,

Objectifs

Ambitions

- Gérer et mettre en valeur des données de connaissances patrimoniales
- Faciliter l'accès aux données publiques
- Mutualiser et valoriser un projet patrimonial partagé
- Rationaliser et faciliter le traitement, la conservation et la consultation des archives.



Actions à conduire

- 2019 ➔ 2024
1. **Pôle départemental de recherche et de conservation du patrimoine vaucloisien**
- Réalisation d'un nouveau bâtiment dédié à la préservation et la valorisation des archives, des collections muséales et archéologiques du Département
 - Mutualisation, optimisation et valorisation du projet
- 2020 ➔ 2024
2. **Projet culturel et scientifique sur le site du Palais des Papes**
- Définition du projet de revalorisation de l'espace départemental en lien avec les partenaires : Ville d'Avignon, Etat...
 - Mise en oeuvre dans le cadre du plan de gestion du bien classé
- 2019 ➔ 2022
3. **Projet de patrimoine numérique Système Archivage Electronique (SAE)**
Le Département, de par sa compétence et son expertise, est en position de chef de file de la dynamique du réseau des services d'archives constitués sur le territoire
- Phase d'expérimentation
 - Mise en place du SAE
 - Mutualisation avec d'autres collectivités



Indicateurs

- Accroissement annuel du linéaire d'archives
- Conventions de mutualisation Ville d'Avignon et Grand Avignon
- Mise en service du pôle patrimonial
- Fréquentation annuelle du pôle

- Définition d'un projet partagé

- Volume de documents archivés électroniquement
- Nombre de domaines archivés

Pilotes et partenaires

Pôle Ressources

Pôle Solidarités

Pôle Développement
DPC
Archives/Archéologie/Conservation

Pôle Aménagement



Code du patrimoine

Schéma Patrimoine et culture 2019-2025

Soutenir et favoriser la Culture de proximité

n°26

Le Vaucluse bénéficie d'une vaste offre culturelle, remarquable dans de nombreux domaines artistiques, qui contribue fortement à l'attractivité du territoire et participe à la cohésion sociale et territoriale.

Le Département est particulièrement impliqué vis-à-vis de la création artistique dans le spectacle vivant et dans l'enseignement artistique, afin de favoriser l'appropriation des pratiques et savoirs culturels pour un large public.

Il s'agit de soutenir en priorité les acteurs et projets culturels locaux, avec une attention particulière aux territoires dépourvus ou peu pourvus d'offre culturelle de proximité, et de développer les synergies avec l'éducation artistique et culturelle en faveur des jeunes vauclusiens.

Objectifs

Ambitions

- Disposer d'une offre culturelle de proximité et de qualité sur l'ensemble du territoire vauclusien
- Faciliter les pratiques et usages culturels pour tous les vauclusiens
- Favoriser la structuration de l'enseignement artistique



Actions à conduire

- 1. Mise en place du Dispositif départemental en faveur de la culture**
 - Soutien aux acteurs culturels : lieux et structures permanents, festivals et manifestations, créations et diffusions (hors lieux permanents), animations culturelles, aménagements et équipements des lieux culturels
 - Mise en place d'une programmation culturelle et de résidence de création, au centre départemental de Rasteau
 - Définition d'un nouveau projet culturel pour l'Auditorium du Thor
- 2. Mise en oeuvre du Nouveau Schéma Départemental de Développement de l'Enseignement Artistique (SDEA)**
 - Accompagnement et suivi des projets d'enseignements artistiques
 - Développement de centres de ressources
 - Animation de réseaux d'acteurs culturels



Indicateurs

- Nombre de projets soutenus
- Nombre de projets d'itinérance soutenus
- Nombre d'appels à projets
- Nombre de spectateurs à Rasteau
- Nombre de projets en résidence
- Nombre de spectateurs à l'Auditorium (tout public et scolaires)

- Nombre d'établissements d'enseignements artistiques soutenus
- Nombre d'actions culturelles dans les collèges ou nombre de collèges bénéficiant d'actions culturelles

Pilotes et partenaires



Schéma Patrimoine et Culture 2019-2025

Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA)

Dispositif Culture

Pilotage, animation et suivi de l'Agenda 21

2020-2025

Pilotage, animation et suivi de l'Agenda 21

Le pilotage et l'animation du nouvel Agenda 21 nécessite la mise en place d'une nouvelle gouvernance en lien avec les objectifs opérationnels définis.

La gouvernance doit également favoriser la transversalité et une approche plus collaborative particulièrement pour les projets interpôles ou interservices identifiés dans le nouveau plan d'actions (5 projets interpôles et plusieurs actions interservices)

Un suivi annuel de l'ensemble des actions permettra de valoriser les démarches DD menées au sein de la collectivité, et l'animation de l'Agenda 21 doit permettre de fédérer les agents et créer une dynamique susceptible de renforcer la prise en compte du DD dans la collectivité.

L'Agenda 21 constitue également un support de communication positif, exemplaire et transversal pour la collectivité, disposant de multiples potentiels de valorisation (RDD, Presse, web...)

Par ailleurs, la poursuite du soutien des démarches DD des collectivités et acteurs locaux de Vaucluse, via le dispositif d'Aide à la Structuration des Projets de Territoire, contribuera également à renforcer la solidarité territoriale et favorisera la prise en compte des politiques publiques du Département et l'échange de bonnes pratiques entre collectivités vauclusiennes.

Enfin, le Bilan carbone interne de la collectivité, en cours d'actualisation en 2019, permettra de suivre les émissions de GES de la collectivité et de définir des objectifs réalistes et des ambitions en matière de réduction des GES et de compensation Carbone.

Actions Agenda 21 à conduire sur 2020-2025

- 1. Portage et gouvernance de l'A21**
 - Mettre en place le comité de pilotage et un comité technique dédié
- 2. Suivi des actions du nouvel Agenda 21**
 - Suivre annuellement les 26 actions
 - Définir et partager les indicateurs de suivi et articulation avec les documents de référence de la collectivité (ROB, RA)
- 3. Animation de la démarche A21**
 - Animer le réseau des "référénts actions" de l'A21
 - Créer un Espace collaboratif d'échanges pour les référents Pôles A21
 - Organiser des ateliers thématiques d'échanges en lien avec le plan d'actions et favorisant une approche transversale, interpôles ou interservices
 - Réaliser une veille technique sur les démarches DD menées par les collectivités et leurs possibilités de financement
- 4. Communication et information A21**
 - Valoriser et mettre en lisibilité les démarches DD de la collectivité
 - Mener des opérations de communication en interne et en externe
 - Produire des supports de communication : logo, flyer, pageweb...
- 5. Soutien des démarches DD des collectivités et acteurs locaux de Vaucluse**
 - Mobiliser le dispositif d'Aide à la Structuration des Projets de Territoire pour contribuer au financement d'études liée à des projets DD
- 6. Bilan Carbone interne**
 - Elaborer le Bilan carbone interne de la collectivité (2019)
 - Suivre annuellement certaines données clefs en lien avec le plan d'actions A21 : principaux postes d'émissions de GES, principaux potentiels de réduction des GES, puits de carbone : Routes, Bâtiments, Collèges, Déplacements des agents...

Indicateurs

- Nombre de Copil et de Cotech
- Elaboration d'un document annuel Bilan
- Liste d'indicateurs partagés
- Nombre de réunions Référents Pôles
- Nombre de réunions interpôles ou thématiques
- Nombre de supports de communication produits/an
- Nombre de projets DD soutenus/an
- Livrable : liste d'indicateurs BCO2 (2019)
- Livrable : Bilan Carbone
- Suivi annuel d'indicateurs phares





Agenda 21

VAUCLUSE DURABLE



Conseil départemental de Vaucluse
Direction du Développement et des Solidarités Territoriales
Service prospectives, soutien aux territoires, Europe
Rue Viala - 84 909 Avignon Cédex 9 - Tél. 04 90 16 15 00

www.vaucluse.fr

